

## COMMUNE DE CALMONT

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2021

Nombre de conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	18

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 MARS 2021**, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

**Présents** : ALMENDRO Sylvain – ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe - CASENAVE - Daniel CAUVIN Lionel - COULON Anne-Marie - DALON Laurence - DEMONCHAUX Justine – FERRE Laurent – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte - PALLEJA Patrick - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie – PIBOULEAU Thierry - PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne

**Excusés** :

*Monsieur Laurent FERRE a été élu secrétaire.*

Ouverture de la séance à 18 heures 00.

Avant l'examen des diverses affaires à l'ordre du jour, M. le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01<sup>er</sup> mars 2021. Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

M. PORTET précise cependant que concernant le projet d'installation de nouvelles éoliennes sur la commune, présenté lors de la dernière séance par la société BORALEX, le Conseil ne s'est pas prononcé et prendra le temps lors d'une prochaine réunion d'en débattre.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

#### **Devis signés dans le cadre de la délégation**

- ARCHIBALD, prestation complémentaire pour le traitement des archives urbanisme : 1 396.00 €
- ARTERRIS, fourniture matériel pour clôture du calvaire : 917.87€

#### **Informations**

- Refonte du site internet : M. le Maire souhaite que chaque élu participe, le questionnaire sera donc adressé à tous, avec un délai de réponse au 24 mars. La commission communication se chargera de synthétiser les réponses.
- Passage en Commission Technique Paritaire (CTP) : les décisions de la commune affectant l'ensemble du personnel sont soumises avant vote, pour avis, à la CTP. Il s'agit ici de la délibération modifiant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, et l'Expertise et Engagement Professionnel) afin d'inclure la filière technique

### **CONSEIL MUNICIPAL**

---

## **Dél. 2021-04-01 : Agence Postale Communale : validation de l'Avant Projet Définitif, lancement de la consultation**

M. FERRE présente l'avancement du projet. La société PELOUS a été désignée pour effectuer la maîtrise d'œuvre du projet. Celui-ci a réalisé le permis de construire qui a été validé.

Il présente les plans liés au projet, conforme à l'organisation envisagée avec la poste. Après discussion, la peinture du bâtiment adjacent à la poste, appartenant à la mairie sera intégrée au projet.

Le projet d'aménagement ne concerne que le rez-de-chaussée, l'étage étant dévolu au Comité des Fêtes. Il n'y a pas de communication entre les deux éléments.

Planning : les consultations débutent cette semaine, les travaux démarreront début juin pour environ 2 mois.

L'ouverture est prévue pour septembre.

*Après avoir délibéré le Conseil à l'unanimité*

- *Approuve l'Avant Projet Définitif,*
- *Autorise le lancement de la consultation sans formalités particulières, le seuil étant porté à 100 000€ par la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 07 décembre 2020*
- *Autorise le Maire à contractualiser avec les prestataires qui seront retenus*
- *Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire*

## **Présentation du projet Ciné Drive : ce projet ne fera pas l'objet d'une délibération**

Pourquoi ce projet ? la réflexion a germé à Calmont Sport et Mécanique car l'association a dû annuler la course de caisses à savon en raison des conditions sanitaires.

Qu'est-il possible de faire dans cette situation ? un ciné drive permettrait de répondre aux consignes de distanciation.

Le projet a été soumis à Perspectives Calmontaises et le Comité des Fêtes, intéressés, leurs propres manifestations étant compromises également.

Le budget étant conséquent, ce ciné drive est prévu sous forme d'un festival sur plusieurs jours.

La diffusion de film en plein air est règlementée, ce qui complique le projet. Une recherche d'informations a été menée.

Dates : 4,5 et 6 juin. Les places seront en vente sur internet, via une billetterie électronique gérée par CSM. 10€ par voiture. Le risque est que le couvre-feu soit prolongé jusqu'en juin, le système de billetterie informatique permet dans ce cas de rembourser les gens plus facilement en cas d'annulation de l'évènement.

La billetterie sera ouverte en avril et fermée 15 jours avant l'évènement.

Localisation : sur le terrain d'entraînement du stade, 70 places disponibles qui seront matérialisées

Matériel : écran LED de 30m<sup>2</sup> (permettant la projection même en plein jour) couplé à un émetteur FM permettant la réception du son dans les autoradios

Installation du matériel le vendredi AM, 2 films le soir

Programmation : Samedi AM : films « famille », possible de diffuser jusqu'à 5 films

Dimanche : diffusion de films l'AM, démontage du matériel le soir.

La programmation n'est pas encore arrêtée.

La buvette et restauration pourraient être assurées par le O'Connor et la pizzeria ambulante.

Financements : Le peu de manifestation en 2021 permettrait à la commune de bénéficier d'une subvention de 1 600 € de Terres du Lauragais.

Le budget présenté est équilibré avec une subvention de la mairie qui sera déduite du budget global des subventions aux associations pour 2021.

M. ALMENDRO : la période ciblée au mois de juin est aussi celle de la fête du cinéma : se renseigner auprès du Centre National du Cinéma pour voir s'ils n'ont pas des choses à proposer ?

M. FERRE : oui, de plus cet évènement doit être déclaré auprès du CNC.

Mme COULON : les résidents de l'ASEI souhaitent participer à cette animation.

M. FERRE : il pourrait être envisagé des groupes de 6 personnes avec un auto radio en extérieur, en respectant les consignes sanitaires.

Il n'est pas demandé au Conseil de voter ce soir sur cet évènement, cependant un accord de principe à l'unanimité est donné par l'assemblée pour son organisation.

**Dél. 2021-04-02 : Compte de Gestion 2020**

Le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

*Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

**Dél.2021-04-03 : Compte Administratif 2020**

Après la présentation du Compte Administratif par M. PORTET, Maire, celui-ci s'est retiré pour laisser la présidence à Mme PASSOT Anne-Marie, Maire Adjoint.

*Le Conseil à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :*

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	217 108,41 €		400 000,00 €	0,00 €	617 108,41 €
Opération de l'exercice	382 940,77 €	763 042,63 €	1 403 675,74 €	1 864 195,79 €	1 786 616,51 €	2 627 238,42 €
<b>TOTAUX</b>	<b>382 940,77 €</b>	<b>980 151,04 €</b>	<b>1 403 675,74 €</b>	<b>2 264 195,79 €</b>	<b>1 786 616,51 €</b>	<b>3 244 346,83 €</b>
Résultats de clôture		597 210,27 €		860 520,05 €		1 457 730,32 €
Restes à réaliser	503 997,25 €	185 246,71 €			503 997,25 €	185 246,71 €
<b>TOTAUX</b>	<b>503 997,25 €</b>	<b>782 456,98 €</b>		<b>860 520,05 €</b>	<b>503 997,25 €</b>	<b>1 642 977,03 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>278 459,73 €</b>		<b>860 520,05 €</b>		<b>1 138 979,78 €</b>

**Dél. 2021-04-04 : Affectation du résultat**

Suite à la présentation et au vote du compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil doit statuer sur la répartition des excédents de fonctionnement s'élevant à 860 520.05 €.

*Le Conseil à l'unanimité vote pour l'affectation du résultat ci-dessous :*

<b>Pour mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	400 000.00 €
Plus-values de cession des éléments d'actif :	
Virement à la section d'investissement :	
<b>Résultats de l'exercice</b>	
Excédent	460 520.05 €
Déficit	
<b>Excédent au 31/12/2020</b>	<b>860 520.05 €</b>
<u>Affectation obligatoire :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)</li> <li>• Aux réserves réglementées (plus-value nettes de cessions d'immobilisation)</li> <li>• A l'exécution du virement à la section d'investissement compte 1068</li> </ul>	183 000.00 €
<u>Solde disponible, affecté comme suit :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectation complémentaire en réserves compte 1068</li> <li>• Affectation à l'excédent reporté compte 002</li> </ul>	277 520.05 € 400 000.00 €

## **Del. 2021-04-05 : Terres du Lauragais – Pacte de gouvernance**

Lors de sa séance du 09 février 2021 le Conseil Communautaire de Terres du Lauragais a présenté le projet de gouvernance 2020-2026.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

Ce pacte émane d'une volonté des élus de clarifier les relations entre élus communaux et élus communautaires dans une démarche de confiance.

Il s'agit de faire en sorte de pacifier les relations entre les communes et l'intercommunalité, notamment celles ne « voyant » pas les actions concrètes (crèche, périscolaire...) : quel est leur intérêt à participer ?

Fondements de la gouvernance :

- Territorialité : TDL intervient sur le périmètre des 58 communes
- Spécialité : TDL est compétent uniquement dans les compétences transmises par les communes
- Exclusivité : TDL exerce pleinement ces compétences transmises

4 piliers :

- Solidarité territoriale : partage des ressources de l'intercommunalité pour la réalisation d'actions sur l'ensemble du territoire
- Proximité : développement du même niveau de service pour tous les habitants
- Attractivité économique : développer la capacité du territoire à accueillir les entreprises, avoir une activité économique forte pour créer de l'emploi localement
- Amélioration du cadre de vie et préservation de l'environnement

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet pacte de gouvernance 2020-2026 de la communauté de commune des Terres du Lauragais.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de communes des Terres du Lauragais.*

### Questions diverses

- Conseil d'école : modification du plan vigipirate, les barrières aux abords des bâtiments peuvent être enlevées.
- Fibre 31 : commercialisation des premiers secteurs de Calmont d'ici fin avril. L'information est disponible sur le site de Haute Garonne numérique
- Réunion de la commission cadre de vie jeudi 18 mars
- Réunion du CCAS le 30 mars pour le vote du CA 2020 et du BO 2021

***La séance est levée à 21h00.***

Le Secrétaire de séance  
**Laurent FERRE**

Le Maire